

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents :

Frédéric PETTTA, Jacqueline DIARD, Brahim OUAREM, Laurence MAZEAU, Farid AMRANE (à partir de 21h16), Philippe DECOMBLE, Michelle BOUCHON, Dominique GENDRE, Marie-Thérèse LELU VALNOT, Mohammed ZAOUI, Philippe ROGER, Maria DE JESUS CARLOS, Olivier LEONHARDT, David LAROSE, Celso LIBANIO COUTINHO, Brigitte JAUNET, Danielle VADROT, Claudine SOREL, Jean-Pierre VIMARD, , Jean-Pierre DUPERRON, Aïda CHERIF, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Jean Marc FERNANDEZ, Jean POUCH (à partir de 21h35), Marie-Noëlle ROLLY, Yassin LAMAOUI (jusqu'à 22h13), Gaël FOUILLEUL (jusqu'à 22h55), Suzanne PETTT, Nicole ESTEVE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Danièle GARCIA (pouvoir à Mme JAUNET), Nadine LEFORT (pouvoir à M. LEONHARDT), Berivan DELEN (pouvoir à M. DUPERRON), Kévin MOUCHEL (pouvoir à Mme VADROT), Isabelle HUON (pouvoir à M. DECOMBLE), Franklin OBIANYOR (pouvoir à M. AMRANE à partir de 21h16), Jean POUCH (pouvoir à M. LAMAOUI jusqu'à 21h35), Yassin LAMAOUI (pouvoir à Mme ROLLY à partir de 22h13), José PINTO CORDEIRO (pouvoir à Mme PETTT).

Absents :

Farid AMRANE (jusqu'à 21h16), Franklin OBIANYOR (jusqu'à 21h16), Sophie GODAR Thomas ZLOWODZKI, Gaël FOUILLEUL (à partir de 22h55).

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h40.

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée l'ajout en point n°28 d'une motion relative au financement du sport français pour tous.

L'ordre du jour est approuvé.

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 5 juin et du 28 juin 2018.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une erreur s'est glissée dans le procès-verbal du 5 juin 2018.

L'intervention de Mme Rolly étant arrivée tardivement, elle sera annexée au procès-verbal du 28 juin 2018.

Les procès-verbaux sont votés à l'unanimité.

1 – Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs

Dans le cadre de sa délégation le Maire a signé 80 décisions :

- | | |
|-------------|--|
| N° 2018/197 | Contrat de mission et convention d'honoraires avec Maître Sonia BEAUFILS |
| N° 2018/211 | Signature d'un contrat de location pour un bien sis 139 Bis route de Corbeil à Sainte-Geneviève-des-Bois |
| N° 2018/170 | Signature d'une convention relative au partenariat avec Live Nation SAS |
| N° 2018/147 | Contrat avec EPGV - Gym Volontaire dans le cadre des activités des Jeudis des Séniors |
| N° 2018/148 | Contrat avec l'association « Une abeille sur le toit » dans le cadre des activités des Jeudis des Séniors |
| N° 2018/169 | Formation du Personnel - AMAE Conseil |
| N° 2018/188 | Formation du Personnel - AROEVEN |
| N° 2018/189 | Formation du Personnel - TPMA Formation |
| N° 2018/212 | Formation du Personnel - ADELYCE |
| N° 2018/213 | Formation du Personnel - IPFAC- SEMAFOR |

- N° 2018/214 Formation du Personnel - CLH Formation
- N° 2018/215 Formation du Personnel - Formaconseil
- N° 2018/222 Formation du Personnel - Arpège
- N° 2018/160 Ateliers loisirs créatifs autour de la pâte polymère Fimo
- N° 2018/161 Interventions en arts plastiques
- N° 2018/224 Signature d'une convention entre le Centre Coda Signes et la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2018/177 Signature d'une convention avec la Ville de Cassis - Hébergement lors d'un mini séjour d'été - Août 2018
- N° 2018/178 Stages musicaux vacances d'été 2018 - Convention de partenariat avec l'association Genovezik
- N° 2018/179 Convention avec l'association « Tous à cheval » - Stages d'équitation année 2018
- N° 2018/180 Convention de partenariat avec l'association « Espace Tout Terrain Moto Club » - Initiation Motocross vacances d'été 2018
- N° 2018/230 Signature d'une convention entre la région Ile-de-France et la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois - Bénéficiaires des tickets-loisirs 2018
- N° 2018/194 Contrat avec le Centre de création et de diffusion musicales
- N° 2018/149 Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle entre la SARL MP Music (Enzo Productions) et la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2018/151 Signature du contrat de cession avec Caramba Spectacles
- N° 2018/198 Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle entre l'association Théâtre de l'Ecume et la Commune
- N° 2018/199 Contrats de cession des droits d'exploitation de spectacles entre l'association SABDAG et la Commune
- N° 2018/226 Signature du contrat avec l'orchestre Pascal de Smet pour le bal de la Semaine Bleue
- N° 2018/228 Spectacle de la Semaine Bleue - Signature de la convention avec Stéphane BELLOCQ
- N° 2018/137 Restructuration de la salle de restauration Cocheris - Lot chauffage - Avenant 2 - Signature de l'avenant
- N° 2018/168 Restructuration de la salle de restauration Cocheris - Travaux en moins value - Avenant 3 - société Immobilier Patrimoine Construction
- N° 2018/138 Acquisition d'un camion au Centre Technique Municipal - Signature de contrat
- N° 2018/142 Contrat de transport Le-Bois-Plage-en-Ré - Signature de contrat
- N° 2018/150 Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Métallerie serrurerie Lot 8 - Signature de marché
- N° 2018/153 Mission de contrôle technique pour l'Ancienne Piscine - Signature d'un avenant n°2 à la convention avec la société Bureau Véritas
- N° 2018/166 Fourniture et pose contrôle accès à l'Ancienne Piscine - Signature du contrat
- N° 2018/167 Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Portails coulissants et portillon - Signature de contrat

- N° 2018/185 Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Signalétique lot 12B - Signature des contrats
- N° 2018/157 Prestations d'entretien des espaces verts de la rue Lucie Aubrac - Signature du contrat
- N° 2018/158 Cession d'un véhicule Renault Master immatriculé 51 CXY 91 à la société Essonne Poids Lourds année 2018
- N° 2018/159 Remplacement de rideaux à l'école élémentaire Ferdinand Buisson - Signature de contrat
- N° 2018/163 Equipement de la salle de danse de La Bergerie - Signature des contrats
- N° 2018/164 Acquisition d'un logiciel de gestion du recensement - Signature du contrat
- N° 2018/165 Création d'une ventilation mécanique contrôlée aux vestiaires filles du stade de rugby - Signature du contrat
- N° 2018/172 Travaux d'arrosage et de drainage du terrain d'honneur de rugby - Signature du marché
- N° 2018/207 Entretien annuel du terrain de football et du terrain de rugby - Signature de marché
- N° 2018/221 Création d'une VMC - Douches collectives, sanitaires et local arbitre au stade de rugby - Signature du contrat
- N° 2018/171 Diagnostics des équipements sportifs - Signature de marché
- N° 2018/173 Assistance à la maîtrise d'ouvrage conduite d'opération pour la restructuration du site Malraux - Signature du marché
- N° 2018/220 Assistance à maîtrise d'ouvrage désamiantage et déplombage A. Malraux - Signature de contrat
- N° 2018/175 Convention de mise à disposition gratuite du véhicule 9 places pour SGS section Gymnastique artistique - Signature de la convention
- N° 2018/176 Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du bâtiment 35 rue de Monthéry - Signature du marché
- N° 2018/181 Travaux d'aménagement et d'entretien de voirie - Signature du marché
- N° 2018/182 Fourniture de matelas de gym SAE - Signature de contrat
- N° 2018/183 Fourniture et pose de buts rabattables - Signature du contrat
- N° 2018/184 Fourniture d'une autolaveuse autoportée - Signature du contrat
- N° 2018/187 Animation musicale pour la soirée de remerciements des jurys et parrains du Concours Floral 2018 - Signature du contrat
- N° 2018/200 Acquisition d'une Gestion de la Relation Citoyens (GRC), gestion de rendez-vous - Signature de contrat
- N° 2018/202 Location de matériel pour la Fête des Associations 2018 - Signature de marché
- N° 2018/204 Fourniture et pose de deux aires de jeux écoles maternelle Aubel et F Léger - Signature de contrat
- N° 2018/206 Mise en place d'un dispositif Campus Parentalité pour les enfants des écoles primaires - Signature du contrat
- N° 2018/209 Maintenance de logiciel de billetterie - Signature du contrat
- N° 2018/210 Création téléphonie fixe pour l'Ancienne Piscine - Signature du contrat

- N° 2018/216 Avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public par la société Celinex pour l'antenne située sur l'immeuble au 3 rue Romain Rolland
- N° 2018/223 Maintenance des installations de climatisation - Signature du contrat
- N° 2018/227 Achat et renouvellement de vaisselle et de mobilier d'office - Signature de contrat
- N° 2018/229 Convention d'occupation du domaine public par la société Free
- N° 2018/154 Signature d'un contrat avec l'orchestre Staries Show pour les festivités du 23 et 24 janvier 2019
- N° 2018/155 Signature d'un contrat avec l'orchestre Staries Show pour les festivités du 2 février 2019
- N° 2018/156 Signature d'un contrat avec l'orchestre Staries Show pour les festivités du 1er février 2019
- N° 2018/162 Signature d'un contrat avec la société ADM Spectacles pour les représentations du 26 et 27 janvier 2019
- N° 2018/186 Signature d'un contrat de cession avec Blue Line Productions
- N° 2018/190 Signature d'une convention avec la Croix Rouge Française pour la mise en place d'un dispositif de secours le 13 juillet 2018 pour le feu d'artifice
- N° 2018/191 Signature d'une convention avec l'association des Secouristes Français Croix Blanche pour la mise en place d'un dispositif de secours le 24 juin 2018 pour le vide grenier
- N° 2018/192 Signature d'une convention avec l'association UMPS91 pour la mise en place d'un dispositif de secours le 30 septembre 2018 pour le vide grenier
- N° 2018/201 Poste de secours pour le 15 juillet 2018
- N° 2018/174 Rétrocession à la Commune d'une concession de terrain cinquantenaire
- N° 2018/193 Rétrocession à la Commune d'une concession de terrain cinquantenaire
- N° 2018/203 Ligne de trésorerie - Année 2018
- N° 2018/219 Régie d'avances des menues dépenses du CMPP - Modification de l'acte de création de la régie
- N° 2018/225 Régie de recettes du service Education - Modification des modes de perception

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

2 – Avis sur le rapport de mutualisation des services entre Cœur d'Essonne Agglomération et ses communes membres

L'élaboration d'un rapport de mutualisation de services entre Cœur d'Essonne Agglomération et ses communes membres répond à une obligation posée par la loi (article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales) qui stipule que « les EPCI à fiscalité propre ont l'obligation de produire, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations de services entre leurs services et ceux de leurs communes membres, comportant un projet de schéma à mettre en œuvre pendant la durée du mandat ».

Ce rapport doit être soumis pour avis à chaque conseil municipal qui dispose d'un délai de trois mois maximum à compter de sa transmission par l'EPCI pour se prononcer. Le schéma de mutualisation est ensuite approuvé par délibération de l'EPCI.

Par la suite, tous les ans lors du Débat d'orientation budgétaire ou du vote du budget, une communication du Président sera faite au conseil communautaire sur l'avancement du schéma de mutualisation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – Mise à jour du tableau des effectifs

Création (+ 9 postes) :

- 1 poste d'attaché,
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants,
- 1 poste d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'animateur,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à hauteur de 9 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 3 heures 50 minutes hebdomadaires,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 9 heures 30 minutes hebdomadaires,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 6 heures hebdomadaires,

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 3 abstentions (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

4 – Fixation d'un taux de rémunération pour les vacances d'un psychologue

DECIDE, à compter du 1^{er} octobre 2018, de rémunérer les vacances d'un psychologue au taux horaire brut de 30 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de M. Amrane à 21h16.

5 – Modalités de fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants

Il n'existe aucun texte législatif concernant la mise en place d'un CME.

Pour faciliter son fonctionnement la charte jointe en fixe les objectifs / les règles déontologiques / l'accompagnement et le suivi / la composition / l'organisation des élections / le fonctionnement.

COMPOSITION DU CME :

- o 44 élus = 4 élus par école :
 - 1 collègue fille/1 collègue garçon en CM1
 - 1 collègue fille/1 collègue garçon en CM2.

Les électeurs sont les enfants scolarisés en CM1 et en CM2, domiciliés à Sainte-Geneviève-des-Bois. Les conseillers seront élus pour deux années. Le CME sera renouvelé de moitié avec une nouvelle vague paritaire d'élus de CM1.

CALENDRIER DE LA MISE EN PLACE DU CME :

- Campagne électorale : du 8 au 16 novembre 2018
- Elections : les 19 et 20 novembre 2018 à l'hôtel de ville
- Séance d'installation : le samedi 24 novembre 2018

Les assemblées du Conseil Municipal d'Enfants donneront lieu à un compte-rendu présenté au Conseil Municipal.

Cette délibération est adoptée par 36 voix pour et 1 abstention (Mme Estève).

6 – Convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service à conclure avec la CAF 2018-2020 : périscolaire TAP

Signature de la convention avec la CAF afin de percevoir l'ASRE pour les GENO'TAP du 2 janvier au 6 juillet 2018.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de M. Pouch à 21h35.

7 – Centre Artistique Rudolf Noureev – Conservatoire municipal de Musique, Danse, Art dramatique, Arts plastiques de Sainte-Geneviève-des-Bois – Fixation des frais de dossier et des participations des familles aux frais de scolarité

- Augmentation de 1 % des tarifs,

- les appellations «frais de dossier» et «participation aux frais de scolarité» sont respectivement remplacées par «droits d'inscription» et «cotisations»,
- les cotisations et droits d'inscription sont réunis sur une même délibération,
- les frais de dossier sont portés à 15€ par élève,
- les tarifs d'activités du cursus «adultes» en musique / danse / théâtre sont alignés sur ceux du cursus diplômant,
- en danse le cursus non diplômant est scindé en deux options : 2 cours / semaine et 4 cours / semaine, avec un tarif propre à chacune de ces options

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8 – Séjours des retraités – Année 2019

Organisation de 3 séjours proposés par Alba Voyages en direction des retraités :

- séjour à Madère (8 jours / 7 nuits) du 9 au 16 mai 2019,
- séjour en Croatie (8 jours / 7 nuits) du 29 juin au 6 juillet 2019,
- séjour en Crète (15jours / 14 nuits) du 16 au 30 septembre 2019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9 – Droit de place sur les marchés des commerçants non sédentaires – Tarification complémentaire

DECIDE la mise en place d'une nouvelle tarification animations en sus des droits de place,

FIXE cette tarification à hauteur d'1 euro par commerçant présent sur la séance de marché, abonnés ou volants, pour les marchés du Donjon et Gare à compter du 1^{er} octobre 2018,

Cette délibération est adoptée par 36 voix pour et 1 abstention (Mme Estève).

10 – Désignation de représentants du conseil municipal et des commerçants au Comité Consultatif des marchés forains - Modification

Modification de la liste des membres du comité consultatif des marchés forains : Monsieur QUEANT s'est proposé lors du comité consultatif des marchés forains du 26/06/2018 en remplacement de Monsieur DAFFY.

Cette délibération est adoptée par 33 voix pour et 4 abstentions (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève).

Départ de M. Lamaoui à 22h13.

11 – Autorisation à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme avec autorisation de travaux au titre des établissements recevant du public pour la construction d'un Club House au sein du parc Pablo Neruda

Demande d'autorisation de travaux afin de transférer le local du club des boulistes au sein du parc Pablo Neruda sous la forme d'un bâtiment de type modulaire de 80m² environ et aménagements extérieurs correspondants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12 – Autorisation à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme avec autorisation de travaux au titre des établissements recevant du public pour la restructuration du bâtiment Malraux sis 1 rue du Jardin Public

Demande d'autorisation de travaux afin de requalifier les locaux du site Malraux :

- Amélioration de l'accessibilité générale du bâtiment
- Amélioration des performances énergétiques globales du bâtiment
- Agrandissement et traitement acoustique de la salle des fêtes sur l'ancien local occupé par les boulistes
- Amélioration du confort de la salle de boxe avec ajout de vestiaires et dispositif de renouvellement et traitement de l'air

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13 – Autorisation à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme avec autorisation de travaux au titre des établissements recevant du public pour le local sis rue de Montlhéry parcelle BD n°434 (ex PMI)

Demande d'autorisation de travaux car ce projet nécessite la création d'un accès en façade, un ravalement, un changement de menuiseries et des aménagements intérieurs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14 – Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Depuis la loi Notre, les intercommunalités sont dotées de la compétence obligatoire d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs des gens du voyage.

Pour Cœur d'Essonne Agglomération, les obligations figurant dans le projet de schéma 2018-2024 sont les suivantes :

- Création d'une aire de grands passages d'une capacité de 50 places (en hiver) à 150 places (en période estivale),
- Création d'une aire de moyen passage d'une capacité de 50 places ouvertes à l'année,
- Création de 96 places en terrains familiaux locatifs, répartis en 4 terrains de 24 places chacun,
- Maintien en fonctionnement des 2 aires d'accueil permanentes de Breuillet et d'Egley déjà existantes (28 places).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

15 – Avis sur le projet de fusion du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), du Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) et du Syndicat Intercommunal de l'hydraulique et d'assainissement des communes de la région de Limours (SIHA)

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable à la fusion des 3 syndicats : SIVOA/SIBSO/SIHA.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. M. Roger et M. Duperron ne prennent pas part au vote en qualité d'administrateurs du SIVOA.

16– Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de Cœur d'Essonne Agglomération

- L'objet du Règlement de collecte est de définir les conditions et modalités de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération.
- Ce document a notamment pour objet de répondre à l'article R2224-26-I du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui énonce que « Le maire ou le président du groupement de collectivités territoriales compétent en matière de collecte des déchets fixe par arrêté motivé, après avis de l'organe délibérant de la commune ou du groupement de collectivités territoriales compétent pour la collecte des déchets ménagers, les modalités de collecte des différentes catégories de déchets ».
- Par ailleurs, Cœur d'Essonne a l'obligation de porter à la connaissance des administrés les modalités de collecte mentionnées à l'article R. 2224-26 du CGCT par la mise à disposition d'un guide de collecte, lequel peut être constitué par le Règlement de collecte.
- Après avoir été adopté par le Conseil municipal, le Règlement de collecte devra faire l'objet d'une transcription par arrêté municipal. En effet, le Maire conserve ses pouvoirs de police en matière de déchets, l'application des dispositions du règlement de collecte interviendra dans le cadre des pouvoirs de police du Maire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Départ de M. Fouilleul à 22h55.

17 – Espace Rol Tanguy – Approbation du Compte Rendu d'Activités 2017 (CRAC) – Avenant n°13 relatif à la modification du montant de la participation de la Ville

Approbation du résultat d'exploitation du CRAC 2017 est excédentaire de 561 345 €, et de la signature de l'avenant n° 13 qui prévoit un versement d'acompte anticipé sur résultat d'exploitation, pour partie du montant de la participation financière de la Commune à l'opération, à savoir 200 000€ à verser par la SORGEM à la Commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. M. Petitta, M. Amrane, M. Leonhardt et M. Gendre ne prennent pas part au vote en qualité d'administrateurs de la SORGEM.

18 – Champ de Foire – Les Franges II – Approbation du Compte Rendu d'Activité annuel à la collectivité (CRAC) 2017

Approbation du CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité) pour l'année 2017.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. M. Petitta, M. Amrane, M. Leonhardt et M. Gendre ne prennent pas part au vote en qualité d'administrateurs de la SORGEM.

19 – Champ de Foire – Les Franges III – Approbation du Compte Rendu d'Activité annuel à la collectivité (CRAC) 2017

Approbation du CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité) pour l'année 2017.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. M. Petitta, M. Amrane, M. Leonhardt et M. Gendre ne prennent pas part au vote en qualité d'administrateurs de la SORGEM.

20 – SORGEM : rapport de gestion, du bilan et des rapports du commissaire aux comptes année 2017

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Les membres du conseil prennent acte de la présentation de ces documents pour l'année 2017.

21 – Réhabilitation du bâtiment 35 rue de Montlhéry en crèche familiale et Relais Assistantes Maternelles (RAM) – Marché de maîtrise d'œuvre – Coût des travaux au stade APD

La Ville a conclu un marché de maîtrise d'œuvre notifié le 2 juillet 2018, avec Jean-François DECAUX Architecte.

Le coût estimé par le maître d'ouvrage était de 320 000 €HT.

A la remise de la mission Avant Projet Définitif (APD), le maître d'œuvre fixe son coût prévisionnel des travaux à 415.000 €HT.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

22 – Réhabilitation du bâtiment 35 rue de Montlhéry en crèche familiale et Relais Assistantes Maternelles (RAM) – Demande de subvention auprès de LA Caisse d'Allocations Familiales

La Caisse d'Allocations Familiales est susceptible de contribuer au financement de ce type d'investissement, c'est pourquoi il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et à demander l'aide la plus élevée possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

23 – Réhabilitation de la salle A. Malraux – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Le conseil Départemental est susceptible de contribuer au financement de ce type d'investissement, c'est pourquoi il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et à demander l'aide la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

24 – Signature du protocole d'accord bilatéral 2017 avec ARIES Entreprise Insertion

Approbation des termes du protocole bilatéral pour l'année 2017 pour la rénovation de la ferme de Liers. Une aide au fonctionnement est versée à ARIES comprenant la participation au plan de formation des salariés apprenant, la participation au coût de l'ingénierie, la coordination de l'action et le suivi administratif pour un montant total de 32 000 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

25 – Garantie communale accordée à Immobilière 3F pour l'opération de réhabilitation thermique de 191 logements Résidence des Fées rue Roger Martin du Gard et rue Paul Eluard

La société Immobilière 3F sollicite la Commune afin d'obtenir une garantie d'emprunt dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 191 logements sis Résidence Les Fées, rues Roger Martin du Gard et Paul Eluard. En

contrepartie de cette garantie, la ville bénéficiera d'une convention de réservation de minimum 20% des logements durant toute la durée du prêt soit 40 ans.

Cette délibération est adoptée par 33 voix pour, 2 voix contre (M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 1 abstention (Mme Estève).

26 – Garantie communale accordée à Plurial Novilia dans le cadre de la renégociation de sa dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

La société Plurial Novilia a sollicité la Commune afin d'obtenir une garantie d'emprunt dans le cadre de l'opération d'acquisition puis de réhabilitation rénovation thermique de 328 logements avenue de la Liberté, rue Voltaire, rue Montesquieu, rue Abraham Lincoln et rue Julien Grimau. L'ensemble des prêts lié à ces opérations a déjà été garanti par le conseil municipal.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la ville bénéficiera d'une réservation de logement à hauteur de 20% et Plurial Novilla accorde une affectation hypothécaire de 1^{er} rang jusqu'au remboursement de la dernière échéance des prêts.

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour et 2 voix contre (M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

27 – Décision Modificative n°1 de l'exercice 2018 du Budget principal

ADOPTE par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, la décision modificative n°1 de la Commune pour l'exercice 2018, laquelle est arrêté ainsi qu'il suit :

- ✓ **Section de Fonctionnement..... 233 619,56 €**
- ✓ **Section d'Investissement...156 505,56 €**

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 4 voix contre (Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 2 abstentions (M. Pouch, Mme Estève).

28 – Motion relative au financement du sport français pour tous

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois,

AFFIRME la nécessité de donner au monde sportif (sportifs, dirigeants de clubs, bénévoles, passionnés, citoyens) les moyens à hauteur de ses apports humains, économiques et sociétaux afin de garantir l'accès à une pratique sportive de qualité pour tous,

DEMANDE à l'Etat, de revenir sur les baisses budgétaires prévues en 2019 qui mettent à mal le modèle sportif français et de s'engager à travailler avec le mouvement sportif sur les plafonnements des produits affectés au sport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 23h55.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération